



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 3 mars 2000**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :  
le 21 Février 2000

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 7 Mars 2000

**Rétrocession d'une bande de terrain sise rue Jacques Cartier à Monsieur  
GENDRONNEAU**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

M. Bernard BELLEC, Maire

**Présents :**

***Adjoints :***

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

***Conseillers :***

Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques VANDIER, Mme Isabelle ANELONE

**Secrétaire de séance :** Isabelle ANELONE

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. Christian RIBBE donne pouvoir à M. Claude PAGES.  
Mme Patricia LUCAS donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.  
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à Mme Maryse ROUZIER.  
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à M. Pierre GUERIT.  
M. Frédéric ROUILLE donne pouvoir à M. Jean PILLET.  
M. Guy-Marie GUERET donne pouvoir à Mme Isabelle ANELONE.

**Excusés :**

***Adjoints :***

Mme Marie-Josèphe SOULISSE

***Conseillers :***

Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Catherine REYSSAT

DELIBERATION D200097

**CONSEIL MUNICIPAL DU 3 mars 2000**

**Urbanisme & Affaires Immobilières**

**Rétrocession d'une bande de terrain sise rue Jacques Cartier à  
Monsieur GENDRONNEAU**

Monsieur Robert LEON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Par délibération en date du 26 Février 1999, la Ville de NIORT a acquis les terrains sis rue Jacques Cartier, cadastrés section BH n° 798, 861, 862 et 863, pour maîtriser le foncier nécessaire au réaménagement du quartier situé en zone de redynamisation urbaine.

Toutefois, le propriétaire voisin, Monsieur GENDRONNEAU (parcelle BH n° 796) qui à l'origine s'était porté acquéreur de la parcelle BH n° 798, a souhaité acquérir une bande de 3 m de large pour lui permettre d'accéder plus aisément à sa propriété.

Un accord est donc intervenu dans ce sens sur la base de 216 F le m<sup>2</sup>, soit pour 54 m<sup>2</sup> environ, un montant global de 11.000 F.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver les termes de l'accord intervenu ;
- autoriser Le Maire ou l'Adjoint Délégué, à signer l'acte notarié, étant précisé que tous les frais découlant de cette acquisition seront à la charge de l'acquéreur.

Le produit de la recette sera imputé sur la fonction 908-8241-2111 du Budget.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort  
Bernard BELLEC  
L'Adjoint Délégué

Robert LEON

[Ordre du jour](#)